

## Conditions d'admission

- Acceptation du dossier par le CFA et :
  - Satisfaire aux exigences préalables pour la spécialité Educateur Sportif, mention Activité Equestre
  - Être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme
  - Détenir un certificat médical de non-contre indication à la pratique des activités équestres,
  - Réussir les tests d'entrée du site de formation,
  - Avoir 18 ans minimum.

## Lieu de formation



### SITE DES MÉTIERS DU CHEVAL DE VILLERÉAL

Route de Beaumont - Saint Roch - 47210 Villereal  
Tél. 05 53 40 44 40 • fax 05 53 49 37 66  
E-mail : cfa.villereal@educagri.fr



Création et impression : Image de Marque - 05 53 36 82 30 - Siret 521 176 479 000 17



Pour en savoir plus  
contactez-nous !

### CFAA 47

Centre de Formation d'Apprentis Agricoles  
de Lot-et-Garonne  
Route de Casseneuil  
47110 Sainte Livrade sur Lot  
e-mail : cfa.lot-et-garonne@educagri.fr

Tél. 05 53 40 47 60  
fax 05 53 40 47 61

Plus d'infos sur le  
[www.epl47.educagri.fr](http://www.epl47.educagri.fr)

Un service d'information et  
d'orientation vous aide  
à définir votre parcours

EPLEFPA  
LOT-ET-GARONNE

Enseignement Agricole Public

# CFA des métiers du cheval

VILLERÉAL



Diplôme renouvellé rentrée 2018

# BP JEPS



Spécialité  
ÉDUCATEUR SPORTIF  
Mention  
ACTIVITÉS EQUESTRES

## Objectifs

### Obtenir :

- Un diplôme permettant l'enseignement des activités équestres.
- Une qualification professionnelle de niveau IV
- Un diplôme du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports.

## L'alternance

### Formation sur 2 années :

- 16 semaines au CFA.
- 31 semaines en entreprise.
- 5 semaines par an de congés payés.

## Possibilité de stage à l'étranger

### semaines de stage professionnel en Europe.

Expérience professionnelle validée dans le curriculum vitae (CV euroPass)



Passeport  
pour entrer  
dans la vie  
active

▶ **ENTRÉE DIRECTEMENT DANS LA VIE ACTIVE, COMME ENSEIGNANT EN ACTIVITÉS ÉQUESTRES, COMME SALARIÉ OU COMME EXPLOITANT.**

OU

▶ **POURSUIVE DE FORMATION VERS UN DIPLÔME DE NIVEAU III EN FILIÈRE PROFESSIONNELLE**  
• **DEUG D'ENSEIGNEMENT ET DE GESTION DE L'ÉQUITATION,**  
**UN DIPLÔME DE NIVEAU II, APRÈS UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE, COMME LA LICENCE PROFESSIONNELLE.**

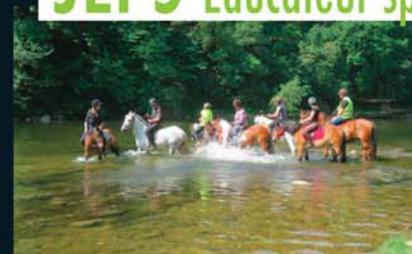
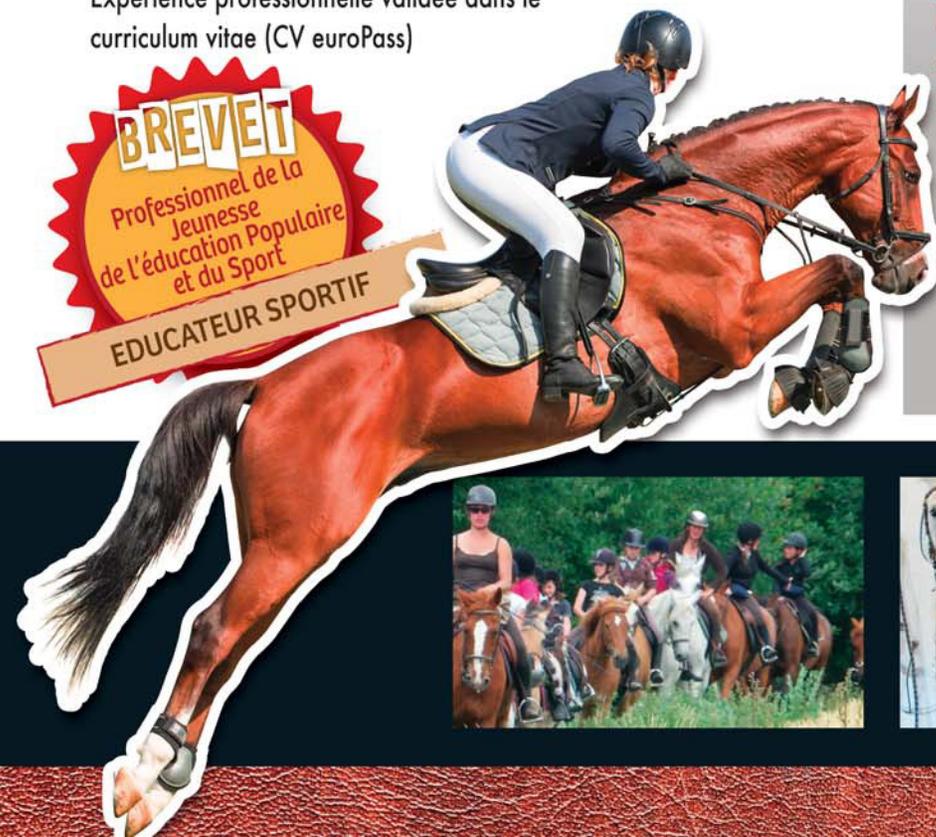
▶ **RETROUVEZ LES EXIGENCES PRÉALABLES ET LES ÉQUIVALENCES D'ENTRÉE EN FORMATION SUR LE SITE [WWW.EPL47.EDUCAGRI.FR](http://WWW.EPL47.EDUCAGRI.FR) (BP JEPS)**



## Avantages de l'apprentissage

- **Un contrat d'apprentissage avec un salaire évolutif.** 25 à 61% du SMIC.
- **Une véritable expérience professionnelle.**
- **Des aides régionales pendant la formation** hébergement, restauration et transport.
- **Des aides régionales pour l'employeur.**
- **Une insertion dans le métier choisi.**

## Gratuité de la formation



JEPS Educateur sportif

BP